

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID: 033-213300700-20240409-202428-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 09 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, le Conseil Municipal de BRACH,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 04 avril 2024

Nombre de conseillers

Etaient présents: Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, Denis CHAUSSONNET, Jacques

En exercice: 14 Présents: 13

88 88

EE 105

63

LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle

DUVILLARD, Renaud CHEIN, Catherine FARDEL, Audrey JOLLY, Magali LARAPIDIE

Votants: 13

Etaient absent excusé: Sophie OLIAS—ZEITSCHEL

Secrétaire de séance : Audrey JOLLY

DELIB 2024/28 Domaine et Patrimoine

Signature d'une convention avec le SIAEBVELG pour la gestion du site d'évitement dans le cadre de la réalisation du lotissement "la clef des champs" sur la commune de Brach.

Monsieur le Maire,

102

RAPPELLE que le projet de la clef des champs porté par la société SOVI sur la commune de Brach a créé 15 lots de terrains à vocations de constructions individuelles pour une superficie totale de 1ha 73a 53ca. Le projet s'étend sur les parcelles cadastrales n°894 à 916 de la section B sur la commune de Brach.

RAPPELLE que dans sa délibération DELIB_2023/31_Domaine et Patrimoine, votée le 06 juin 2023, le conseil municipal avait autorisé Monsieur le maire à signer l'acte d'acquisition des parcelles B 909p pour une surface de 4 146 m².

PROPOSE de signer une convention avec le SIAEBVELG, pour effectuer les suivis faunistiques et floristiques pendant 30 ans de la parcelle B 909p. En échange, la commune s'engage à prendre en charge les travaux d'entretien à l'épareuse, sur le seul côté accessible par les engins communaux, sur environ 2km de la craste Biron en aval de la RD104, entre la Route de Sainte-Hélène et la Route de Lacanau.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention avec le SIAEBVELG et les futures annexes.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

A.JOLLY

Le Maire, **D.PHOENIX**

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC

Tél.: 05.56.58.23.66